

L'ANCHL renforce sa dynamique

CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE OBLIGE, L'ANCHL A REUNI SES ADHERENTS EN VISIOCONFERENCE AFIN QUE SE DEROULE SON ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE, VENDREDI 18 DECEMBRE DERNIER. L'ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX ETAIT UN POINT PRIORITAIRE DE L'ORDRE DU JOUR, AINSI QUE L'ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT SUITE AU DEPART A LA RETRAITE DE DOMINIQUE COLAS EN NOVEMBRE DERNIER.

LA REPRESENTATIVITE REGIONALE

Portée par le plan « Ma Santé 2022 », l'importance redonnée à la proximité dans le système de soins, laisse entrevoir de nouvelles perspectives pour les établissements de santé de proximité. Les arbitrages rendus par la DGOS dans le cadre de la réforme des hôpitaux de proximité en sont une concrétisation. L'ANCHL y a eu un rôle actif : ses représentants ont participé à l'ensemble des comités de concertation et ont ainsi pu appuyer des propositions transmises à la DGOS.

Au sein de l'association, ces avancées pour les établissements de proximité se concrétisent par l'arrivée de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration suite à l'appel à candidature aux postes de délégués régionaux.

Hormis l'Île de France et la Corse, toutes les régions métropolitaines sont désormais dotées d'au moins un représentant (titulaire et/ou suppléant). Un nouveau maillage territorial qui renforce l'association tant au national et qu'au niveau des territoires. L'association se redynamise et entend poursuivre sa participation aux différents groupes parlementaires ou institutionnels, qui lui semble pertinents pour œuvrer à la défense et au développement des établissements de santé de proximité.

Région Grand-Est	M. Christophe GASSER : élu délégué titulaire
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Vincent YOU : élu délégué titulaire M. André FORESTI : élu délégué suppléant
Région Bourgogne-Franche-Comté	M. Bruno TOURNEVACHE : élu délégué titulaire
Région Pays-de-la-Loire	Mme Sophie GUINOISEAU : élue déléguée titulaire Mme Sylvie DIETERLEN : élue déléguée suppléante
Région PACA	M. Thierry LOIRAC : élu à la reprise de son poste de délégué titulaire
Région Auvergne-Rhône-Alpes	M. Marcel GRAND : élu délégué titulaire M. Christophe MINVIELLE : élu délégué suppléant
Région Occitanie	Mme Florence FRIES : élue à la reprise de son poste de déléguée titulaire
Région Bretagne	M. Franck HILTON : élu à la reprise de son poste de délégué titulaire M. Youen CARPO : élu délégué suppléant

Région Normandie	Mme Laurence POSTEL : élue déléguée titulaire
Région Centre-Val-de-Loire	Mme Valérie BOTTE : élue déléguée suppléante

Historiquement représentative des hôpitaux locaux, l'association s'est ouverte naturellement à d'autres catégories d'établissements qui ont pour vocation commune de proposer une offre de soins de proximité : établissements privés, hôpitaux publics mono-activité...

La représentativité de l'association s'est donc élargie et c'est naturellement qu'un Directeur d'établissement privé a intégré le Conseil d'administration. Autre évolution au sein de l'instance : l'élection en tant que délégué régional d'un directeur de CH de référence ayant en direction commune un CHL.

LA PRESIDENCE



Youen CARPO, Vice-président de l'association depuis novembre 2015 et Directeur du CH2P dans les Côtes d'Armor depuis le 16 novembre 2020 est élu Président de l'ANCHL.

« Je suis attaché à la défense des spécificités de nos établissements, avec la pluralité d'établissements que nous représentons aujourd'hui.

Notre association est reconnue au niveau national puisque nous participons au même titre que les fédérations hospitalières et les différentes fédérations de santé, aux réflexions sur l'hôpital de proximité ou sur d'autres sujets comme le renouvellement des autorisations. Nous devons encore renforcer le poids de l'ANCHL dans les

discussions nationales. Comment ? En donnant notamment sa place au corps médical qui exerce au sein des CHL et des HP. ».

André FORESTI, Directeur du CH de Nontron en Dordogne accède à la Vice-présidence.

Pour tout contact avec l'ANCHL :

Valérie TENDRON

valerie.tendron@ch2p.bzh

02.96.50.58.53

www.anchl.fr